



litige sur main-d'oeuvre facturée

Par **DIGY**, le **03/03/2011** à **18:45**

Bonjour,

J'ai reçu aujourd'hui (03/03/2011), une lettre simple d'un huissier de justice me réclamant, par retour du courrier, la somme de 31,10 € représentant 21,10 € d'un solde de facture impayé d'une société de plombiers-chauffagistes + 10,00 € de frais.

La facture en question date du mois d'octobre 2007 et je n'avais pas réglé la totalité car je n'ai jamais eu de justification du nombre d'heure de main d'oeuvre qui y figurait et qui représentait 50% d'augmentation par rapport à la même intervention réalisée dans les mêmes conditions 1 an auparavant. A savoir un ramonage de cheminée qui a duré 20 minutes en 2006 à 42,20 € avec 2 techniciens et en 2007 l'intervention par 2 techniciens également a duré 15 minutes. En 2006, on m'a facturé 1 heure de M.O. et en 2007 1,5 h de M.O. !!!! (alors qu'au téléphone on m'avait annoncé la première année que c'était 42,20 € de l'heure et facturé au temps passé ...)

J'ai accepté de payer la 1ere année après que l'on m'ait justifié qu'ils comptaient le temps de déplacement, de douche ...) mais pour la 2ème je ne vois pas ce qui justifie la demi-heure supplémentaire. J'ai donc régler ce qui me semblait juste soit 42,20 € sur une facture de 63,30 € en joignant une lettre où je me disais être disposée à régler la différence dès que l'on me donnerait une explication plausible. Je n'ai jamais eu aucune nouvelle depuis, jamais de relance, rien et aujourd'hui : l'huissier !!!!!!!!!!!!! j'hallucine ... surtout pour la somme en jeu !! Suis-je dans mon bon droit et peuvent-ils me menacer avec leur huissier depuis tout ce temps sans aucune nouvelle ?

Merci d'avance